

SUIVI DU MARCHÉ DU TRAVAIL PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Conséquences du confinement de l'automne 2020 sur la formation des demandeurs d'emploi

Pour la quasi-totalité (près de 95 %) des demandeurs d'emploi en cours de formation au début du confinement de l'automne 2020, ces formations ont été maintenues au moins partiellement, alors que seulement deux tiers des stagiaires en avaient bénéficié au début du premier confinement en mars 2020. Une très faible proportion (3,5 %) de demandeurs d'emploi a vu sa formation s'interrompre totalement, alors que c'était le cas d'un tiers d'entre eux lors du premier confinement.

Cette continuité s'est faite en grande partie par le recours à l'enseignement à distance, mais également par le maintien de séances en présentiel. Près des deux tiers des demandeurs d'emploi ont suivi une formation sous un mode hybride associant présentiel et distanciel. Le recours à des formations à distance est plus souvent associé à des difficultés à suivre la formation, du fait potentiellement d'une baisse de motivation mais aussi de conditions de travail et d'études parfois moins adaptées. Cependant, seulement 3 % des demandeurs ont abandonné la formation en cours au moment du confinement, souvent pour des problèmes de santé ou d'inadéquation avec le contenu attendu.

Un maintien de la formation pour presque tous les demandeurs d'emploi inscrits

Pour 79 % des demandeurs d'emploi en formation début novembre, leur formation a été intégralement maintenue malgré le deuxième confinement (tableau 1), alors que ce n'était le cas que d'un tiers des demandeurs d'emploi en formation lors du premier confinement. 3 % des formations ont été intégralement suspendues, alors que c'était le cas de 34 % d'entre elles lors du premier confinement.

Grâce à l'expérience acquise depuis le déclenchement de la crise sanitaire, les organismes de formations, comme de nombreuses entreprises ou aux établissements scolaires, ont pu mettre en place des dispositifs permettant d'assurer la continuité de l'activité, soit à distance, soit en présentiel par des mesures de protection adaptées (possibilité de présentiel que le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 autorisait).

Les conditions de ce nouveau confinement plus souples pour l'économie ont aussi permis de maintenir plus fréquemment les formations intégrant une période en entreprise. Seulement 9 % des formations préalables à l'embauche (AFPR-POEI), dont une grande partie se déroule sous forme de stages pratiques en entreprises, ont été complètement interrompues en novembre, alors que 60 % d'entre elles avaient été arrêtées lors du premier confinement. À l'inverse, 81 % de ces formations préalables à l'embauche ont été intégralement maintenues lors de ce deuxième confinement. Cette situation reflète ce qui a été observé pour l'ensemble de l'économie (Dares, 2021). Alors qu'en dehors des secteurs essentiels, la plupart des entreprises ont connu lors du premier confinement une chute brutale

de leur activité en mars / avril, au cours du deuxième confinement, les très fortes baisses d'activité sont concentrées dans certains secteurs (hébergement-restauration et activités culturelles notamment). Les demandeurs d'emploi non qualifiés, public cible du Plan d'Investissement dans les compétences, sont un peu plus nombreux que les plus qualifiés à déclarer une interruption de leur formation du fait du confinement. Ce constat est néanmoins à relativiser. Pour 75 % des demandeurs d'emploi non qualifiés, les formations ont été totalement maintenues, et pour 18 % au moins partiellement. Cela pourrait s'expliquer par un accès à l'enseignement à distance plus compliqué pour certains de ces demandeurs d'emploi. De même, ces difficultés ont contribué à la moindre continuité des formations préparatoires à une formation de plus haut niveau (remise à niveau, découverte des métiers, élaboration de projet), surtout ciblées sur ces publics : seulement 72 % ont été intégralement maintenues.

Tableau 1 : Formations suspendues, partiellement et totalement maintenues, selon le type de public et de formation (en pourcentage)

| | Part de formations totalement suspendues | Part de formations partiellement maintenues | Part de formations complètement maintenues | Ne sait pas |
|--|--|---|--|-------------|
| Ensemble | 3,0 | 15,4 | 79,4 | 2,3 |
| Type de public | | | | |
| Bachelier ou plus | 2,2 | 13,5 | 83,2 | 1,1 |
| Public PIC | 4,0 | 17,7 | 74,7 | 3,7 |
| Type de formation | | | | |
| AFPR-POEI | 9,1 | 7,9 | 81,0 | 2,0 |
| Certifiante, professionnalisante, perfectionnement | 2,4 | 15,1 | 80,6 | 1,8 |
| Formation préparatoire à la formation | 4,1 | 18,7 | 72,2 | 5,1 |

AFPR-POEI : Action de Formation Préalable au Recrutement - Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle.
 Champ : Ensemble des stagiaires en cours de formation le 2 novembre 2020 (hors formations financées via le Compte Personnel de Formation).

Des enseignements à distance proposés dans 64 % des formations, souvent en complément du présentiel

Le décret du 29 octobre 2020 généralisait l'enseignement à distance pour les organismes de formation continue et les centres de formation des apprentis (CFA) en prévoyant des dérogations pour les séances qui ne pouvaient se passer à distance, ce qui peut être par exemple le cas des stages pratiques. De fait, la plupart des organismes de formation se sont saisis de cette possibilité. Les deux tiers des demandeurs d'emploi dont la formation a été maintenue pendant le second confinement ont bénéficié au moins partiellement d'enseignement à distance (tableau 2). Dans plus de 70 % des cas, il s'agissait d'un fonctionnement hybride associant présentiel et distanciel.

Cet enseignement à distance a principalement pris la forme de cours en visioconférence ou en audioconférence (68 % des cas), de partage de contenus via une plateforme (65 %) et de moments d'échanges avec les autres stagiaires et le formateur (48 %).

Tableau 2 : Formations maintenues en distanciel uniquement, présentiel uniquement, ou avec un fonctionnement hybride, selon le type de public et de formation (en pourcentage)

| | Distanciel uniquement | Fonctionnement hybride | Présentiel uniquement |
|---|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| Ensemble | 17,0 | 47,2 | 35,8 |
| Type de public | | | |
| Bachelier ou plus | 22,3 | 50,8 | 26,8 |
| Public PIC | 10,2 | 42,4 | 47,3 |
| Type de formation | | | |
| AFPR-POEI | 4,6 | 15,9 | 79,5 |
| Certifiante, professionnalisante, perfectionnement | 19,1 | 49,3 | 31,6 |
| Formation préparatoire à la formation | 8,9 | 43,8 | 47,3 |

Champ : Demandeurs d'emploi en cours de formation le 2 novembre 2020, dont la formation a été maintenue malgré les mesures de confinement (hors formations financées via le Compte Personnel de Formation).

Si le développement de l'enseignement à distance a permis de maintenir plus souvent les formations qu'auparavant, cette modalité pédagogique génère des difficultés. Ainsi, 50 % des stagiaires dont la formation a été maintenue en partie à distance évoquent des problèmes à suivre les modules de formation pendant la période de confinement, contre 26 % des stagiaires dont la formation a été maintenue uniquement en présentiel (tableau 3). 28 % des stagiaires pour lesquels la formation est passée au moins partiellement à distance font état d'une baisse de motivation, alors que ce n'est le cas que de 12 % de ceux ayant suivi la formation uniquement en présentiel. Pour 21 % des stagiaires ayant suivi un enseignement à distance, les conditions de travail ne sont pas propices à l'apprentissage, parce qu'ils ne disposent pas d'espace de travail dédié chez eux ou éprouvent des difficultés à concilier temps personnel et temps de formation. 17 % de ces stagiaires à distance ont rencontré des problèmes techniques en termes d'accès à internet ou aux outils proposés.

Néanmoins, seulement 37 % des stagiaires ayant suivi des modules à distance souhaitent le maintien d'une partie des enseignements en présentiel. Ils sont bien plus nombreux à insister sur l'importance de l'accompagnement (61 %), la qualité des contenus (58 %) et les échanges entre stagiaires (46 %). Cet accompagnement a de fait été renforcé dans de nombreux cas lorsque la formation est passée à distance. Ainsi, 69 % des stagiaires dont la formation s'est déroulée à distance ont été contactés par leurs formateurs au-delà des temps de formation, alors que ce n'est le cas que de 53 % des stagiaires dont la formation s'est tenue uniquement en présentiel. Les stagiaires déclarent s'être sentis accompagnés pendant la période de confinement dans des proportions proches en distanciel (71 %) et en présentiel (67 %). À l'inverse et sans surprise, seuls 45 % des stagiaires dont la formation a été totalement suspendue sont dans ce cas.

Tableau 3 : Stagiaires ayant éprouvé des difficultés et s'étant sentis accompagnés, par modalités de continuité de la formation (en pourcentage)

| | Part des stagiaires ayant éprouvé des difficultés à suivre les modules de formation (1) | Part de stagiaires ayant été contactés par le formateur (2) | Part de stagiaires s'étant sentis accompagnés (3) |
|---|---|---|---|
| Ensemble | 41,6 | 63,4 | 69,2 |
| Formation maintenue en présentiel uniquement | 26,2 | 53,3 | 67,5 |
| Formation maintenue avec du distanciel | 50,2 | 69,0 | 71,3 |
| Formation suspendue | Non concernés | Non concernés | 44,8 |

Champ : (1) et (2) : Demandeurs d'emploi en cours de formation le 2 novembre 2020, dont la formation a été maintenue malgré les mesures de confinement (hors formations financées via le Compte Personnel de Formation). (3) Demandeurs d'emploi en cours de formation le 2 novembre 2020 (hors formations financées via le Compte Personnel de Formation).

Très peu d'abandons de formation pendant le confinement

Seuls 3,5 % des demandeurs d'emploi qui étaient en formation début novembre ont abandonné ou ont l'intention d'abandonner leur formation. Conséquences de la situation sanitaire, les motifs les plus fréquents sont les problèmes de santé (28 % des abandons), mais également les soucis financiers (19 %) ou l'inadéquation du contenu de la formation (17 %). Seuls 12 % des stagiaires qui ont abandonné leur formation le justifient par une inadéquation des modalités d'organisation de la formation mises en place suite aux mesures de confinement.

Au-delà de la relation établie avec l'organisme de formation, 32 % des stagiaires ont été suivis en parallèle par un acteur du service public de l'emploi. Si les stagiaires ont globalement le sentiment d'avoir été accompagnés, 40 % d'entre eux font toutefois part d'un manque d'informations sur leurs modalités de rémunération et la suite du parcours compte tenu du contexte de confinement (tableaux complémentaires en ligne).

Référence :

[Dares \(2021\), Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 – Janvier 2021.](#)

Enquête sur les conséquences du confinement sur le déroulement des formations

La Dares a conduit une enquête rapide auprès des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en cours de formation le 2 novembre 2020, afin de mesurer l'impact des mesures de confinement sur le déroulement des formations. Les personnes ont été sollicitées entre le 7 et 19 décembre, *via* un questionnaire en ligne ou, à défaut, un entretien téléphonique. 3 400 personnes ont répondu à cette enquête, ce qui représente un taux de réponse de 38 %.